

Comment présenter un bilan RP aux instances représentatives du personnel

Nacima SADI

IRSN

nacima.sadi@irsn.fr

Le comité social et économique (CSE) est une instance représentative du personnel et constitue un des acteurs d'une organisation de la radioprotection dans un établissement. Le CSE occupe une place importante dans la préservation de la sécurité, la santé et des conditions de travail des salariés. Son rôle a été notamment renforcé depuis la parution du décret n°2018-438 du juin 2018 dans le cadre de la transposition de la directive européenne n°2013/59/Euratom.

En plus de l'implication du CSE dans l'analyse des risques professionnels auxquels peuvent être exposés les travailleurs et sa consultation sur plusieurs sujets comme l'organisation de la radioprotection et le choix des équipements de protection individuels, l'employeur présente au CSE, au moins une fois par an, un bilan statistique de la surveillance de l'exposition des travailleurs et de son évolution, sous une forme excluant toute identification nominative des travailleurs (Art. R. 4451-72. du Code du travail).

Par ailleurs, en cas d'événement significatif en radioprotection (ESR), l'employeur enregistre la date de l'ESR, procède à son analyse et met en œuvre les mesures de prévention adaptées nécessaires. Il informe sans délai le CSE en précisant les causes présumées et les mesures envisagées afin de prévenir tout renouvellement de tels événements (Art. R. 4451-77. – I. du CT).

Cette présentation a pour objectif d'exposer le contenu d'un bilan annuel de radioprotection et de détailler les différents indicateurs relatifs aux travailleurs exposés aux rayonnements ionisants et à leur surveillance dosimétrique, les résultats des vérifications et des contrôles (inspections) de radioprotection et d'autres éléments importants à inclure dans ce bilan. Un retour d'expérience sera également réalisé concernant notamment les modalités de présentation d'un bilan radioprotection, les informations pertinentes à mettre en avant et les points de vigilance à avoir lors de la présentation de ce bilan au CSE.